

Compte-rendu AG personnels et étudiant-es mobilisé-es 24/03/2023 (environ 300 personnes) _ Amphi Painlevé, Batiment M1, site de Cité scientifique.

Ordre de jour :

1. Point sur la mobilisation sur nos sites
2. Actions envisagées pour la suite

1. Point sur la mobilisation du 23/03/2023

*** Rappel de la mobilisation :**

Globalement une très bonne journée de mobilisation.

- à Cité scientifique, blocage des bâtiment d'enseignements qui a mené à la fermeture administrative du site.

- Retour sur les actions nationales marquantes, notamment la fermeture du campus de Paris Assas, des lycées fermés etc.

- Par ailleurs, rappel de la fermeture de la formation LEA mercredi 22/03 matin. Il s'agit du deuxième blocus réussi. Cependant, peu avant l'annonce de la fermeture du site, le directeur du département a autorisé les évaluations en distanciel, considérant les absent-es en ABJ.

- Ce matin 24/03 la FASEST s'est réunie à l'appel du CLERSE. Y a été voté la grève reconductible du lundi 27 au jeudi 31 et son opposition au distanciel (Voir document annexe)

*** Question du distanciel abordée :**

Une réunion du codir (directeur-trices des différentes composantes) se réunit sur la question du distanciel aujourd'hui. Nous attendons les conclusions. Dans la faculté des humanités la situation est ubuesque, les jours de mobilisation, on encourage à mobiliser les outils du distanciel asynchrone.

Situation des enseignant-es : En ce moment, selon les composantes, on demande aux enseignant-es de passer en distanciel mais si iels refusent, le service est considéré comme fait.

Situation des BIATSS : Il est nécessaire de rappeler que la pratique du distanciel est régulée par la signature d'un protocole, associée à une formation spécifique. Le télétravail, on le rappelle, n'est pas obligatoire et doit être proposé sur la base du volontariat. A défaut le système d'ASA doit primer.

Situation des vacataires : A partir du moment où nous ne sommes pas recensés comme grévistes, il devrait y avoir une logique de service réputé fait, malheureusement pas toujours appliquée. Toutes les organisations syndicales présentes se battent sur cette question depuis longtemps.

* Retour sur les violences policières en manifestations. Depuis jeudi, nous assistons tous-tes à une augmentation nette des violences. Hier, 14 interperlé-es et de nombreux-ses blessé-es. La majeure partie de l'amphithéâtre s'oppose fermement aux violences policières et à l'échange avec les forces policières. La nécessité de formation anti-répression est évoquée et il est rappelé que dans l'essentiel, le cortège syndical est protégé durant la majeure partie de la manifestation. La peur de la répression ne doit donc pas être un frein à appeler de nouvelles personnes en manifestation. Par ailleurs, les rassemblements à 18h sont désormais déclarés à la préfecture. Les manifestations spontanées vont certainement perdurer pour ceux qui le souhaitent.

2. Actions votées pour la suite :

A l'issue de l'AG, et suite à vote, est décidé de :

*** *Reconduire la grève du lundi 27 au jeudi 31 Mars 2023.***

*** *Prochaine AG le 31 Mars 2023***

- Constituer une Commission chargée de rédiger un email au Président de l'Université en l'interpelant sur la question des violences policières, notamment vis à vis de nos étudiant-es.
Texte rédigé disponible au lien suivant :

<https://mensuel.framapad.org/p/courrier-violences-policieres-univ-lille-a00e?lang=fr>

- Constituer d'une Commission chargée de rédiger une motion sur la question du distanciel
Texte rédigé en annexe

- Constituer d'une Commission action : Que faire face au distanciel, par Moodle et Zimbra

- Constituer d'une Commission des débats en place publique

Informations complémentaires : (à vérifier)

- Impossible de solliciter le président de l'Université aujourd'hui, car en déplacement ce jour.

- Manifestation demain 11h, place de la République, contre la loi anti immigration

- Lille 2, formation anti répression ce soir au coworking ?

- Rappel du numéro du CLAJ, permanence juridique (0753654952),

_ Info demain 15 h maison de l'identité ?

Annexe : motion sur la question du distanciel à transmettre aux responsables des composantes

Cher et chère collègue,

L'AG intersite des personnels et étudiant.es mobilisé.es, soutenue par l'intersyndicale, demande à l'équipe présidentielle et aux directions de composantes d'interdire clairement le recours au télétravail contraint pour les personnels, les enseignements à distance, ainsi que les évaluations des étudiant-es les jours de grève, mobilisation et blocage.

Dans le cadre des diverses motions émises par le CA, le CODIR et les conseils de facultés, le passage mentionnant les "circonstances exceptionnelles ou inhabituelles" engendre une ambiguïté pour l'ensemble des collègues et étudiant.es.

Nous tenons à rappeler que les journées de mobilisation, de grève et de blocage ne représentent pas des "circonstances exceptionnelles ou inhabituelles" au regard de leur caractère routinier et ce en application du droit syndical.

De plus, nous rappelons que les journées de grève sont considérées comme telles à partir du moment où un préavis de grève a été déposé par les organisations syndicales représentatives de l'ESR au niveau national.

La pratique des cours en distanciel et du télétravail contraint est juridiquement fragile au regard du droit du travail et du Code de l'éducation.

N'oublions pas que le distanciel a été particulièrement traumatisant pour les collègues et les étudiant.es. Nous savons que son recours met en danger la santé mentale des usager.es et du personnel, sans oublier qu'il génère une inégalité de traitement entre les étudiant.es qui n'ont pas tou.tes accès au matériel nécessaire (ordinateur, connection, espace d'étude, etc.).

Ce pis-aller dans le cadre d'une pandémie ne peut devenir une solution face aux mobilisations sociales.

Cordialement,

L'AG intersite des personnels et étudiant.es mobilisé.es, soutenue par l'intersyndicale,